



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Piller Benoît
Situation du SICHH

2019-CE-137

I. Question

En décembre 2017, le Conseil d'Etat soumettait au Grand Conseil un décret (Message 2017-DICS-48) pour modifier les modalités de l'aide financière allouée à la société anonyme Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH).

Il s'agissait d'une question de survie de la SA car, sans l'acceptation de ce décret par le Grand Conseil, elle aurait dû être déclarée en faillite.

Le Conseil d'Etat s'est alors engagé à « suivre de très près – sur une base trimestrielle – l'état financier de la société en 2018 et les années suivantes ».

Lors des discussions en plénum, beaucoup de doutes, d'inquiétude et de questions ont été soulevés envers cette SA et sur son management. Pour beaucoup de député-e-s il aurait été préférable d'arrêter le soutien financier. Il faut rappeler ici que l'organe de révision relevait « Il est fait état d'une incertitude importante jetant un doute sérieux sur la continuité de l'exploitation du SICHH » (citation BCG du 12 décembre 2017).

Pour un projet qui se veut être un « projet phare » de BlueFACTORY, un projet que le Conseil d'Etat soutient dans son programme de législature, les perspectives paraissaient très négatives.

Dès lors, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quel est le suivi financier mis en place et par qui est-il effectué ?
2. Quel est le bilan global à ce jour ?
3. Quels sont les résultats trimestriels demandés par le Conseil d'Etat ?
4. Combien de collaboratrices et collaborateurs sont-ils engagé-e-s par le SICHH et depuis combien de temps ?
5. Quels contrats de travail ont-ils ?
6. Combien y a-t-il de stagiaires ?
7. Est-ce que la Direction de l'économie et de l'emploi, par le Service public de l'emploi, a financé des postes de travail ?
8. Sous quelle forme la nouvelle collaboration avec le programme européen est-elle constituée et quelles sont les clauses de cette collaboration ?

Le 15 mai dernier un petit encart dans *La Liberté* faisait mention que le SICHH rejoignait le programme européen Human Brain Project.

9. Le SICHH bénéficie-t-il de fonds de recherche alloués par le Human Brain Project ?

En relevant ici que le rapport d'activités 2018 du SICHH n'est toujours pas disponible :

10. Entre 2014 et 2017 (selon les rapports annuels) la quasi-totalité des collaboratrices et collaborateurs a été renouvelée ; quel est le taux de rotation du personnel en 2018 ?

11. Dans son message du 9 octobre 2017, le Conseil d'Etat annonce une vingtaine de contrats signés. Combien de contrats ont été signés en 2018 ? Sur cette base, combien en faudrait-il pour que le SICHH puisse s'autofinancer ?

12. Le SICHH a actuellement des collaborations avec l'Université de Fribourg. Y a-t-il aussi des collaborations avec des entreprises du canton de Fribourg ?

Enfin, dans son rapport d'activité 2018 la Direction de l'économie et de l'emploi relève au sujet de SICHH, en conclusion, que « sa situation financière nécessitera la révision de son plan d'affaires dans les prochains mois ».

13. Dès lors, quelles sont les mesures prises à ce jour ou à venir pour réviser le plan d'affaires du SICHH ?

4 juin 2019

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH SA) est une société anonyme à but non lucratif qui a été créée pour, comme spécifié dans ses statuts, « exploiter un centre de compétences et [...] promouvoir la recherche, le développement industriel et la collaboration avec les hautes écoles et les instituts de recherche dans les sciences du vivant. » Selon le business plan initial, la société devait devenir rapidement autoporteuse grâce aux services proposés aux entreprises, services allant du conseil à la mise en place de projets de recherche et développement. L'approche intégrative (réunissant les approches de différents domaines) et en réseau (faisant appel aux compétences de différents partenaires académiques) a séduit tous les acteurs. Toutefois, il s'est avéré que le montage financier prévu ne pouvait pas assurer l'existence du SICHH et le Grand Conseil a accepté, le 12 décembre 2017, de modifier les conditions du soutien consenti par l'Etat. En même temps, le Conseil d'Etat s'est engagé à suivre, sur une base trimestrielle, les résultats financiers et l'évolution du chiffre d'affaires de la société. Conformément au décret du 12 décembre 2017, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil, le 24 juin 2019, le rapport concernant la situation financière de la société SICHH SA au 31 décembre 2018 (2019-DICS-34). Comme annoncé dans ce dernier, un projet de décret et un message concernant un soutien au SICHH en tant que centre de compétences technologiques, subventionné par la Confédération, seront prochainement soumis au Grand Conseil.

Dans cette perspective, le Conseil d'Etat répond ainsi aux questions posées :

1. *Quel est le suivi financier mis en place et par qui est-il effectué ?*

La fiduciaire Fidustrust SA est mandatée pour la révision légale des comptes annuels. Sur le plan opérationnel, un reporting (compte de résultat, bilan et plan de trésorerie, rapport d'activités) est établi chaque trimestre et soumis au conseil d'administration qui le discute en séance. Ce document est ensuite transmis, comme annoncé dans le Message du Conseil d'Etat du 9 octobre 2017 (Message 2017-DICS-48), à l'Administration des finances et au Comité de pilotage chargé de superviser les engagements financiers de l'Etat sur le site de blueFACTORY. Il fait aussi l'objet, chaque trimestre, d'une présentation à ces deux unités par le Président du Conseil d'administration et la Direction du SICHH. Le Conseil d'Etat est informé des résultats annuels et en fonction des développements particuliers.

2. *Quel est le bilan global à ce jour ?*

De 2016 au premier semestre 2018, le SICHH s'est consacré à créer l'environnement nécessaire à sa mission de partenaire d'innovation intégratif et mettre en place ses fondations. Le centre a donc constitué la masse critique de compétences, d'expertise, de partenaires et d'équipements indispensables pour ses activités. En particulier, une infrastructure technologique de quatre plateformes et une gestion de projets transversale ont été mises en place.

L'intégration d'un groupe de recherche au bénéfice du Fonds National Suisse (FNS) en 2017 et la reconnaissance par l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse) en 2018 ont marqué des étapes fondamentales dans le développement du centre. Le suivi continu de l'activité et des résultats a mené au constat que l'acquisition de mandats et de projets devait être davantage professionnalisée, ce qui a conduit à l'engagement, en février 2019, d'une personne expérimentée et spécialisée dans ce domaine. Les repourvues de différents postes ont aussi été effectuées en veillant à renforcer tant les compétences scientifiques que l'approche industrielle.

Vu que le concept à la base du SICHH fait large part à l'intégration des compétences provenant de différentes sources, de nombreux partenariats ont été noués. Il s'agit actuellement d'un réseau de neuf partenaires académiques, six partenaires industriels officiels ainsi qu'organisations de support privées.

Le centre s'est attelé à conduire des projets de recherche de développement R&D innovants et fournir des prestations de services de qualité, tant pour ses clients académiques qu'industriels. Les projets R&D actuels du SICHH sont soutenus entre autres par le Human Brain Project, la Fondation Freenovation de Novartis, le Swiss Personalized Health Network et l'Innosuisse.

Le 29 juin 2019, le SICHH a déposé officiellement une demande auprès du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) afin d'accéder au statut de centre de compétences technologiques d'importance nationale et bénéficier de subventions fédérales. Cette demande s'articule autour de la création d'une première division industrielle dédiée au diagnostic « Swiss Smart Diagnostics ».

En ce qui concerne le bilan financier du SICHH, le rapport du Conseil d'Etat du 24 juin 2019 (2019-DICS-34) en rend compte.

3. Quels sont les résultats trimestriels demandés par le Conseil d'Etat ?

Comme indiqué ci-dessus, les résultats trimestriels comportent un suivi financier et une présentation des activités avec entre autres des mandats en cours d'acquisition.

4. Combien de collaboratrices et collaborateurs sont-ils engagé-e-s par le SICHH et depuis combien de temps ?

Actuellement, 18 personnes, pour un total de 12.9 EPT, sont sous contrat d'engagement après du SICHH. La majorité de ces personnes ont été engagées durant les deux dernières années suite aux départs naturels et aux redéfinitions de postes opérées pour renforcer le profil du centre.

5. Quels contrats de travail ont-ils ?

Actuellement, 16 collaborateurs ont un contrat de travail à durée indéterminée et 2 collaborateurs ont un contrat à durée déterminée, respectivement de 4 et 6 mois.

6. Combien y a-t-il de stagiaires ?

Le SICHH propose différentes possibilités de stages et de projets de réinsertion au sein de ses laboratoires ou de son équipe administrative. Au cours des 5 dernières années, le centre a participé à la formation d'environ 20 personnes via le programme national de qualification de l'Université de Berne (Projet BNF), dont 8 ont abouti à un contrat d'engagement au sein du centre. Les stages BNF accomplis au SICHH ont eu un effet déterminant pour la réinsertion professionnelle rapide des participants.

Depuis 2018, le SICHH offre également des stages de master pour les étudiantes et étudiants en innovation ou en sciences de la vie de l'Université de Fribourg, ainsi que pour les étudiantes et étudiants en droit à l'Université de Neuchâtel.

Actuellement, le centre occupe 6 stagiaires, répartis de la manière suivante :

- > 1 stagiaire juridique en cours de master de droit à l'Université de Neuchâtel
- > 2 collaborateurs BNF : un spécialiste en bio-informatique, ainsi qu'une collaboratrice en communication scientifique
- > 2 doctorants en médecine à l'Université de Fribourg
- > 1 étudiante de bachelor en sciences biomédicales à l'Université de Fribourg.

7. Est-ce que la Direction de l'économie et de l'emploi, par le Service public de l'emploi, a financé des postes de travail ?

Aucun poste n'a été financé par le Service public de l'emploi.

8. Sous quelle forme la nouvelle collaboration avec le programme européen est-elle constituée et quelles sont les clauses de cette collaboration ?

Le Human Brain Project a entrepris de financer l'établissement d'un atlas neurodégénératif du cerveau. En date du 9 janvier 2019, le SICHH a signé un accord intitulé « Framework Partnership Agreement - Consortium Agreement » avec les nombreux partenaires de ce projet européen. Le travail du SICHH consiste à cartographier les voies moléculaires de la topologie du cerveau à l'aide d'un modèle animal de la maladie d'Alzheimer.

9. Le SICHH bénéficie-t-il de fonds de recherche alloués par le Human Brain Project ?

Oui, le SICHH bénéficie de fonds de recherche alloués par le Human Brain Project pour un montant de 80 000 euros. Ce premier projet ouvre la voie à de futures collaborations financées par le Human Brain Project.

10. Entre 2014 et 2017 (selon les rapports annuels) la quasi-totalité des collaboratrices et collaborateurs a été renouvelée ; quel est le taux de rotation du personnel en 2018 ?

L'année 2018 a marqué une étape importante dans l'évolution du centre. La majorité des départs qui ont eu lieu étaient volontaires. Le SICHH a servi de tremplin vers des postes à responsabilité dans des entreprises internationales. Pour les autres départs, il s'agissait de fins de contrats à durée déterminée et de trois interruptions de contrats afin de donner au centre un profil plus industriel. Un quatrième contrat a été interrompu en période d'essai. Ces personnes ont été accompagnées par le centre afin de trouver rapidement une nouvelle fonction. Aujourd'hui, elles ont toutes retrouvé un emploi. Le taux de rotation du personnel pour 2018 s'élève à 54,5 %. Ce taux très élevé est le résultat tant de l'évolution du SICHH que de l'incertitude quant à son avenir. D'autres jeunes entreprises y sont confrontées.

11. Dans son message du 9 octobre 2017, le Conseil d'Etat annonce une vingtaine de contrats signés. Combien de contrats ont été signés en 2018 ? Sur cette base, combien en faudrait-il pour que le SICHH puisse s'autofinancer ?

Les contrats signés en 2017 consistaient surtout en des services simples. En 2018, une vingtaine de contrats ont été signés, dont les projets de recherche et développement d'envergure avec la fondation Novartis Freenovation et le Swiss Personalized Health Network. Il n'est pas possible de quantifier les contrats nécessaires pour atteindre l'autofinancement, mais l'expérience montre que les services simples ne sont pas rentables et que l'autofinancement à court terme n'est pas réalisable. En effet, les centres de compétences technologiques similaires au SICHH tels que le CSEM (Centre suisse d'électronique et de microtechnique à Neuchâtel) bénéficient de subventions fédérales et cantonales.

12. Le SICHH a actuellement des collaborations avec l'Université de Fribourg. Y a-t-il aussi des collaborations avec des entreprises du canton de Fribourg ?

Le SICHH compte parmi ses partenaires industriels l'entreprise Bio-Rad établie à Cressier, l'organisation de support privée Labgene Scientifique basée à Châtel-Saint-Denis et, parmi ses partenaires publics fribourgeois, l'Université de Fribourg, l'hôpital fribourgeois et l'EIKON.

Il constitue un outil attrayant pour la Promotion économique du canton de Fribourg et les entreprises étrangères désireuses de s'implanter en Suisse et d'y trouver un soutien technologique. Grâce au SICHH, des petites entreprises et start-up bénéficient de services technologiques de pointe sur le territoire fribourgeois. Cet accès facilité à des plateformes scientifiques de dernière génération permet au canton de maintenir son attrait auprès de ses entreprises, à l'exemple de l'entreprise Particle Vision.

Dans le cadre de la division industrielle Swiss Smart Diagnostics, le SICHH développe une collaboration à long terme avec trois entreprises internationales installées à Fribourg. De nouvelles voies de collaboration pour des projets R&D sont en cours de discussion avec différentes entreprises fribourgeoises actives dans les domaines de la pharmaceutique, de la biotechnologie et

de la technologie alimentaire. Le SICHH a également l'avantage de compter des représentants d'entreprises et d'institutions fribourgeoises dans son conseil consultatif, son conseil scientifique et son conseil d'administration.

13. Dès lors, quelles sont les mesures prises à ce jour ou à venir pour réviser le plan d'affaires du SICHH ?

Ces mesures feront l'objet du message que le Conseil d'Etat transmettra prochainement au Grand Conseil et qui concernera le soutien financier supplémentaire du canton au SICHH en tant que centre de compétences technologiques dans le domaine de la santé humaine et en particulier dans le diagnostic.

27 août 2019